



CONTACT

MAISON DES ARTISANS
41 RUE HENRI SELLIER
79000 NIORT

Tél. : 05 49 33 27 46

Mail : contact@vivarti-na.fr

Site : www.vivarti-na.fr

Comité d'Activités Sociales et Culturelles pour les actifs
de l'Artisanat et du Commerce de Proximité en Nouvelle-Aquitaine



ARTISANS - SALARIÉS
CONJOINTS - APPRENTIS



Crédits photos : Fotolia



Viv'ARTi est une association à but non lucratif créée en 2012 proposant
des services et des animations aux salariés et aux employeurs
des entreprises artisanales et des commerces de proximité en Nouvelle-Aquitaine.



MEMBRES FONDATEURS



+ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS
+ DE CONVIVIALITÉ

www.vivarti-na.fr

DES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- + Motivez et fidélisez vos salariés
- + Accédez aux loisirs et réductions
- + Déduisez votre cotisation des charges de l'entreprise
- + Bénéficiez du groupement d'achats

3€
par
mois

VOS AVANTAGES

1 - LA CARTE LOISIRS CULTURE VACANCES SPORT

Carte nominative pour les **salariés** et les artisans ainsi que les **conjointes et enfants** qui donne accès à de **nombreuses réductions** :

- + Billetterie - spectacles (en région et France entière)
- + Parcs de loisirs sur toute la France
- + Locations vacances et voyages
- + Assurance MACIF voyage, sport, culture

En partenariat avec CEZAM Nouvelle-Aquitaine, réseau national de plus de 15 000 offres de loisirs, 35 ans d'expérience et 1 million d'utilisateurs.



2 - LA CARTE VIE PRATIQUE

En complément de la carte Loisirs, une carte Vie pratique vous est remise pour vos achats chez les commerçants partenaires (téléchargez l'application Smartphone). Cette carte est incluse dans votre adhésion à Viv'ARTi.



3 - GROUPEMENT D'ACHATS

NOUVEAU !

Pour 1€ par mois, profitez de la puissance de notre partenaire DYNABUY. Réalisez d'importantes économies sur tous vos achats professionnels. Jusqu'à 30 % de gain.

4 - LES OFFRES CHÈQUES ENTREPRISES

Le Groupe Up propose, aux conditions préférentielles Viv'ARTi

**Montants 2017, en attente de la loi de finances 2018.*

+ Les Chèques Cadhoc

Exonération des charges fiscales et sociales. Chèques cadeaux dans plus de 780 enseignes nationales et locales un pouvoir d'achat jusqu'à 163 €* par salarié pour 11 événements référencés par l'URSSAF (Noël, rentrée scolaire, mariage...).



+ Le Chèque Domicile CESU**

Exonéré jusqu'à 1 830 €* par an pour le paiement des aides ménagères, heures de garde à domicile etc...

**Ouvert aussi aux chefs d'entreprise



+ Les Chèques Déjeuner

Exonérés de charges sociales et fiscales jusqu'à 5,38 €* (part employeur) par jour et par salarié.



À partir d'un salarié.

+ Les Chèques Lire, Disque, et Culture

Exonération de charges sociales. Bons d'achat sur les livres, disques, entrées aux musées, spectacles etc...



+ Les Chèques Vacances

Un avantage social déductible de votre bénéfice imposable et exonéré de charges sociales (sauf CSG / CRDS), dans la limite de 440 €* par salarié et par an. Dispositif également ouvert aux chefs d'entreprise (avec ou sans salarié).



5 - LES MANIFESTATIONS DE CONVIVIALITÉ

Chaque année, organisation de manifestations de convivialité : excursions, spectacle de Noël...

6 - LA NEWSLETTER Viv'ARTi

Les adhérents Viv'ARTi reçoivent une newsletter mensuelle sur les promotions et l'organisation de manifestations de convivialité.

